

DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE PÉRIERS SUR LE DAN
14112

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Réglementant la circulation sur le territoire de la commune de Périers-sur-le-Dan

Le Maire de la commune de Périers sur le Dan,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R44, R225 et R227 du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

Vu les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,

Vu la demande des établissements COLAS en date du 28 août 2026.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité lors des travaux de remplacement des caniveaux rue de l'Eglise, entre l'intersection rue du Merdray et rue de l'Etang réalisés par les établissements COLAS - 25 rue de l'Avenir 14650 CARPIQUET, représenté par Monsieur Bertrand GUERIN, de réglementer la circulation à Périers-sur-le-Dan, rue de l'Eglise.

A R R Ê T E

Article 1 : Pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 07/09/2026 jusqu'au 07/10/2026, la circulation sera alternée par feux tricolores. Interdiction de stationner et de dépasser.

Article 2 : Les dispositions visées à l'article précédent seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Calvados
- A la Gendarmerie de Ouistreham
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipeement du Calvados
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.
- Caen la mer,
- SDIS,
- Twisto et bus verts
- Habitants par le site

Fait à Périers sur le Dan, le 1^{er} septembre 2026
Le Maire,



Barbara BELAMY

